

NOTRE PREMIER COMBAT CONTRE LA POLLUTION

SOBAGI: NON AU "PROGRES QUI TUE" !

Lundi 25 janvier, à l'appel du CAPPES (1), une bonne centaine d'habitants de la Chatqueue (quartier de Seraing) s'étaient rassemblés devant l'usine Sobagi en construction (2), pour protester contre sa mise en marche prochaine. Depuis plus d'un an, ils s'opposent à ce projet dangereux qui prétend traiter, à proximité immédiate des maisons, des déchets industriels très toxiques, selon un procédé qui n'a jamais été appliqué.

Quelques policiers mal à l'aise montaient la garde devant les grilles cadenassées. Bientôt, un groupe faisait le tour du terrain et s'introduisait en passant sous les grillages; les femmes de tous âges et les enfants n'étaient pas les derniers à se glisser sous les fils, malgré les menaces et les injonctions des gendarmes en civil.

Le directeur annonça que les gendarmes allaient intervenir pour évacuer les occupants, qui décidèrent de les attendre. Entretemps, le commissaire de police ouvrait lui-même la grille d'entrée et les manifestants quittaient les lieux sans être inquiétés.

L'issue de la lutte est incertaine, car l'adversaire est de taille et particulièrement acharné. Sur un an, plusieurs manifestations, d'innombrables démarches auprès des organismes officiels et de la commune, des meetings d'information, 15.000 signatures (la majeure partie des gens de la Chatqueue) n'ont pas fait céder les promoteurs (Cockerill est le principal actionnaire), appuyés de plus en plus activement par les autorités communales, dont Guy Mathot a personnellement pris la direction.

Des membres du CAPPES [...] ont été menacés de perdre leur emploi; les experts de la commission d'enquête ont été soumis à des pressions qui frisent l'escroquerie – un témoin des discussions s'est engagé auprès du CAPPES à en témoigner en justice. La police communale a fait un procès à trois membres du comité pour "*bris de clôture et circulation dans des lieux insalubres*" (!). Les habitants sont déconcertés ou révoltés par cet acharnement, alors que l'enjeu semble fort mince (Sobagi n'est qu'une petite entreprise: 12 emplois et 25 millions), tandis que les risques, eux, sont évidents et que l'opposition de la population est très vive. Certains parlent de pots-de-vin.

Quoi qu'il en soit, à travers ces péripéties, deux conceptions de la société s'affrontent plus ou moins consciemment. Guy Mathot a parfaitement illustré la conception capitaliste (et réformiste) dans la lettre au CAPPES d'octobre 81:

"Nous tenons, l'un comme l'autre, à ce que les populations soient protégées, mais dans la même optique, bien sûr, que celle qui prévaut dans la réglementation du travail: sécurité sans inertie. On se tue aussi sur le chemin des vacances et nous laissons les gens s'en aller. La sage notion de risque calculé, précautionneusement apprécié, ne peut être évitée. Toutes les activités humaines tuent, même les plus écologiques."

En critiquant explicitement la notion de risque calculé dans leur pétition, des milliers de Sérésiens ont rejeté cette sinistre conception du *progrès qui tue*, typique de la société capitaliste.

Pour la classe ouvrière, le progrès reste à construire: des réactions de ce genre viennent le confirmer.

31-1-82

(1) Comité d'action pour la protection de l'environnement de Seraing.

(2) Usine de traitement de déchets industriels toxiques, des acides contenant des métaux lourds très nocifs.

SOBAGI: LES HABITANTS MENENT L'ENQUETE CONTRE LES POLLUEURS

Les habitants de la Chatqueue à Seraing ont voulu en avoir le coeur net. Depuis février, l'usine Sobagi fonctionne à leurs portes, avec la bénédiction des autorités communales. Le comité d'action contre l'implantation de l'usine a alors constitué un comité de vigilance. Du 19 au 29 avril, il a organisé une surveillance de l'entrée des lieux: des équipes de deux personnes, se relayant toutes les deux heures, de 8 h à 18 h, notaient le nombre de camions, leur provenance et leur destination (Sobagi ou le cratère de déversement de Cockerill, situé sur le même terrain).

Les premiers résultats de l'enquête sont intéressants:

1) Sobagi fonctionne encore au ralenti, mais traite des déchets provenant aussi de Flandre et de Hollande, alors qu'il était prévu seulement pour les déchets de la région.

2) Le rapport des experts favorables à Sobagi développait l'argument que l'usine représente une amélioration pour l'environnement par rapport au déversement dans le cratère; or les camions citernes continuent de venir chaque jour au cratère. Il n'y a pas remplacement, mais accumulation des nuisances!

De plus, depuis la mise en route de l'usine, les habitants ont constaté que deux camions au moins ont déversé directement dans les égouts de la rue; ils étaient arrivés trop tard dans la soirée, quand l'accès au cratère et à Sobagi est fermé. Le liquide d'un des camions a empesté les rues proches.

3) Le procédé industriel tant vanté par les promoteurs n'est visiblement pas au point. Un premier accident a eu lieu le 27 avril.

Nous avons demandé des précisions au camarade Jean-Marie Parent qui était de garde le lendemain, quand on est venu les informer.

"On nous a dit que le contenu d'une des lagunes s'était répandu à l'extérieur. Nous sommes allés voir: la boue liquide avait coulé sur 200 mètres; ils avaient élevé des buttes en terre pour que cela n'arrive pas sur la route. Les murs extérieurs des bureaux portaient la marque de la crasse à 50 cm de hauteur. Des bulldozers achevaient de ramasser la boue.

Nous avons appelé la police pour faire un constat et porter plainte. Nous avons pris des photos.

Que s'est-il passé? Les déchets toxiques sont mis à décanter dans deux grands bassins à l'air libre (les lagunes). On travaille alternativement dans l'une, puis dans l'autre. Cela prend 6 à 8 semaines pour en remplir une; en principe, ce délai suffit à opérer la solidification des déchets qui sont alors enlevés au bulldozer. Nous avions demandé de pouvoir assister à cette opération, cela a été refusé. Nous sommes allés voir le site et le directeur nous a montré le produit fini dans la lagune; cela avait l'air sec, sol solidifié. Quelques jours après, l'accident s'est produit. A mon avis, ils ont mal calculé; seule une croûte de surface était dure et quand ils ont ouvert la porte de la lagune, tout ce qui était encore liquide en dessous a coulé dehors.

On ne peut pas dire que notre intervention dans cet incident leur a plu... La police aussi y a mis du sien; quand j'ai déposé plainte, j'ai été traité comme un accusé: aviez-vous l'autorisation de circuler sur le chantier de Cockerill? avez-vous agi de votre propre initiative? etc. Les intimidations habituelles.

Nous allons publier ces informations pour alerter la population".

3-5-82

(La Vérité, mai 1982)

AFFAIRE SOBAGI: CONDAMNATION DE JM PARENT

Fin décembre, le Tribunal de Paix de Seraing a rendu son jugement dans le procès intenté par la commune à Jean-Marie Parent, dans l'affaire Sobagi: il a été condamné à 3.430 F. d'amende. Rappelons qu'en janvier 82, une centaine d'habitants de la Chatqueue ont occupé pendant quelques heures le terrain d'une usine polluante (Sobagi). Jean-Marie fut le premier à passer la clôture; des policiers arrivèrent, il y eut une bousculade, le talkie-walkie d'un policier tomba et l'antenne se brisa.

La Commune intenta un procès à Jean-Marie pour le remboursement de l'antenne... 971 F.

Une douzaine d'habitants sont venus à l'audience en solidarité; 34 témoignages de participants à la manifestation de Sobagi confirmaient que Jean-Marie n'avait pu être mêlé à la bousculade, vu qu'il se trouvait déjà à ce moment dans l'enceinte de l'usine. Le Tribunal a admis ce fait: *"attendu, en Droit, qu'il importe peu que le défendeur (l'accusé) n'ait pas participé directement à la bousculade ayant entraîné le dommage..."*. Ce qui compte, c'est son rôle de meneur; le jugement poursuit ainsi: *"dès lors que le rôle actif ci-dessus décrit, qui a été le sien, et a constitué l'une des causes du dommage, le défendeur étant dès lors tenu pour le tout indépendamment des fautes commises par d'autres..."*.

Le rôle actif est décrit auparavant: *"Le défendeur après harangue, a donné l'exemple de l'enlèvement de la clôture..."*, etc.

Ce procès est plutôt ridicule: tout ce tapage pour 971 F. Au Tribunal de Commerce, on ne poursuit même pas pour des sommes inférieures à 1.000 F. A travers cela, il faut voir un avertissement politique de la Commune, inquiète et furieuse d'avoir été contestée par les habitants de la Chatqueue dans l'affaire Sobagi, puis aux élections communales. Les socialistes utilisent la vieille tactique d'intimidation des meneurs. *"Attention ! à l'avenir, dès que les gens bougeront encore, on vous mettra tout sur le dos..."*.

Il faut dire que la loi belge se prête bien à ce petit jeu: très vague, très hypocrite, elle laisse *"à l'appréciation du juge"* de déterminer la responsabilité *"directe ou indirecte"* dans le dommage. La responsabilité indirecte permet d'aller chercher loin, elle a bon dos. En France, après mai 68, la loi *anti-casseur* avait mis les pieds dans le plat de façon provocante: tout organisateur d'une manifestation, meeting, etc., était tenu pour personnellement responsable de tous les dommages que d'autres pouvaient y commettre. Cela fit pas mal de remue-ménage dans l'opinion démocratique, la loi fut votée, appliquée quelque temps, puis mise en veilleuse. Chez nous, *"à la belge"*, on agit en douce, mais on donne à la bourgeoisie la possibilité de manoeuvrer cas par cas, en fonction du rapport de forces.

Dans ce cas-ci, les autorités communales n'ont pas bien estimé la situation: elles ont sans doute récupéré 971 F, mais question popularité, qui est le gagnant ? Le CAPPES (comité anti-pollution) organise une collecte dans le quartier pour payer l'amende et la publication d'un communiqué dans le journal publicitaire local.

(La Vérité, janvier-février 1983)

AFFAIRE SOBAGI

Xe épisode autour de cette usine ultramoderne de retraitement de déchets toxiques industriels, présentée comme la solution d'avenir pour l'élimination des déchets.

Les riverains ne sont pas de cet avis.

En été, ils ne peuvent ouvrir les fenêtres tellement ça pue les oeufs pourris. Ils sont inquiets pour leur santé: ils respirent les fumées de l'usine et la poussière qui s'envole des montagnes de produits traités, stockés à l'air libre; ils craignent de manger les légumes de leur jardin.

En hiver, c'est encore pire. Fin février, la fonte des neiges et les grosses pluies ont provoqué le débordement des égouts aux abords de Sobagi; l'eau boueuse est entrée dans les caves de quatre maisons. Cette boue est composée de laitier provenant de la zone d'épandage des matières traitées.

Or, le rapport des experts de 1981, à l'inauguration de la firme, précisait que *"des problèmes particuliers peuvent être causés par certains métaux lourds (Cadmium et Nickel) (...). Le traitement de ces produits devrait nécessiter une surveillance accrue au niveau des eaux de ruissellement, des aires de stockage et d'épandage."* (Les métaux lourds sont des cancérigènes connus)

Le permis d'exploiter de 81 accordait le stockage des boues traitées pour un délai de *quatre ans* et exigeait de *"recueillir soigneusement les eaux de ruissellement (...) et de les traiter au même titre que les déchets."*

Ce sont ces eaux qui dévalaient dans le quartier et dans les caves ! Des pompiers et des ouvriers communaux ont été envoyés sur les lieux pour dégager les égouts, etc., sans recevoir la moindre information concernant la toxicité des eaux. Un ouvrier a travaillé des heures, plongé jusqu'au cou dans la boue. Les autorités communales n'ont pas jugé bon de faire analyser les eaux qui ont pourtant attaqué le béton et le revêtement des caves. Un responsable n'a-t-il pas répliqué à JM. Parent au Conseil Communal de mars: *"J'ai été moi-même voir cet ouvrier, il se porte très bien."* !! Faut-il en rire ou en pleurer ? Des riverains présents au Conseil s'indignaient d'être dirigés par des gens aussi ignorants des effets de la pollution.

Les habitants réclament une modification des égouts, l'arrêt du stockage des boues, l'étude du déplacement de l'usine sur un site approprié, éloigné des maisons.

(Vérité, avril 1987)

SOBAGI DEHORS

Le Conseil Communal a confirmé le départ de Sobagi (usine toxique) pour fin 88. La ténacité de l'opposition des riverains y est certainement pour quelque chose. Bien entendu, les politiciens seront trop heureux d'avoir cette épine hors du pied pour l'échéance des élections, et la firme dont les riverains traquaient les nombreuses infractions espère trouver des "cieux plus propices" au zoning d'Ehein déjà fortement pollué.

Reste l'héritage du dépôt de boues toxiques, fruit de quatre années de fonctionnement boiteux de cette usine dernier cri. Par grosse pluie, des boues nauséabondes et suspectes envahissent par les égouts les caves de quatre maisons; les eaux de ruissellement polluent les alentours et par temps sec, le vent disperse les poussières du dépôt. Les herbes, les vers de terre et les arbres dépérissent. La commune a promis au comité de défense de modifier les égouts et de recouvrir le dépôt ou d'organiser son évacuation.

Le comité vient de gagner son procès en diffamation contre une personnalité proche de la commune; à l'époque de l'implantation de Sobagi, elle prétendait que les membres du comité agissaient par intérêt matériel caché.

(Vérité, avril 1988)